

Le secteur de la construction est un pilier économique important et aux nombreuses retombées pour le territoire transfrontalier. Dans ce domaine, les territoires ruraux se démarquent nettement avec une forte proportion de travailleurs et d'entreprises en construction dans l'économie locale. En 2006, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont signé une Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction. Bien que certains enjeux persistent, cette entente a apporté des solutions concrètes aux restrictions qui empêchaient les entrepreneurs et les travailleurs québécois d'avoir accès aux contrats de construction et aux emplois sur les chantiers de l'Ontario, et vice versa. Cette problématique, qui affectait particulièrement l'Outaouais et l'Est ontarien, faisait l'objet d'une mésentente entre les deux provinces depuis 1978.

PERSPECTIVES

Le secteur de la construction est particulièrement sensible aux fluctuations économiques. Par exemple, une période d'expansion économique ou une croissance démographique entraînera la création d'emplois et de nouveaux investissements dans ce secteur. Par ailleurs, l'industrie de la construction n'échappe pas à l'enjeu de rareté de la main-d'œuvre, qui s'annonce criante dans certains corps de métier au cours des années à venir et qui pourrait avoir un impact sur les prévisions de croissance du secteur. L'évolution de cette industrie est également influencée par les nouvelles tendances démographiques et sociétales, en particulier dans le domaine de la construction résidentielle.

EN UN COUP D'OEIL

En 2016, 56 405 personnes occupent un emploi dans la filière de la construction sur le territoire transfrontalier, ce qui représente 6,8 % de l'ensemble des travailleurs. Un peu moins du tiers de ces travailleurs (30,6 %) résident en Outaouais et 69,4 % résident dans l'Est ontarien.

La proportion de travailleurs dans le secteur de la construction est plus élevée en Outaouais (8,7 %) que dans l'Est ontarien (6,2 %). Cette main-d'œuvre est surtout concentrée dans les territoires ruraux. C'est la MRC de Pontiac qui affiche la plus forte proportion de travailleurs dans ce domaine sur le territoire transfrontalier avec 14,7 %. Viennent ensuite, dans l'ordre, la MRC de Pontiac (12,6 %), la MRC des Collines et le comté de Lanark (11,9 %), les comtés de Prescott et Russell (11,3 %) et de Renfrew (10,6 %), et les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (10,3 %) et de Papineau (10,2 %).

En milieu urbain, la proportion de travailleurs de la construction est plus faible, soit 7,5 % à Gatineau et 4,9 % à Ottawa.

Parmi les 88 705 travailleurs autonomes sur le territoire transfrontalier, 12 275 (13,8 %) travaillent dans le domaine de la construction. En Outaouais, cette proportion est nettement supérieure, à 16,6 %, et dépasse largement celle enregistrée pour l'ensemble du Québec, soit 10,5 %. Dans l'Est ontarien, les travailleurs autonomes forment 12,9 % de la main-d'œuvre du secteur de la construction, par rapport à 14,2 % pour la province de l'Ontario.

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- L'industrie de la construction joue un rôle économique majeur sur le territoire transfrontalier, plus particulièrement en Outaouais ainsi que dans les territoires ruraux.
- La forte proportion de travailleurs autonomes qui œuvrent dans la construction, notamment dans les territoires ruraux, démontre l'importance de ce secteur pour l'économie locale.

EN UN COUP D'OEIL

L'industrie de la construction sur le territoire transfrontalier repose sur trois principaux créneaux, soit la construction résidentielle (23,2 % de la main-d'œuvre), les entrepreneurs en installations d'équipements techniques (22,0 %) et les entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments (15,9 %). Ces trois catégories occupent plus de la moitié des travailleurs dans l'industrie de la construction (61,1 %), qui regroupe 13 sous-secteurs.

Collaboration transfrontalière :

En 2006, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont signé une Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction. Cette entente, qualifiée d'historique, a permis de concilier les systèmes de qualification des deux provinces, d'accentuer l'accessibilité des chantiers de construction et de favoriser une meilleure mobilité des entrepreneurs et des travailleurs de l'industrie de la construction (Gouvernement du Québec et Gouvernement de l'Ontario, 2006).

FAIBLESSES ET ENJEUX

- La rareté de main-d'œuvre dans certains corps de métier pourrait ralentir l'industrie.
- Des barrières réglementaires persistent entre l'Ontario et le Québec, et freinent les entreprises de construction ontariennes qui voudraient réaliser des projets sur la rive québécoise.

Pour en savoir plus

Delorme, F. (1997a). La mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction : le cas du Québec et de l'Ontario, un débat inachevé – 1re partie. Le Marché du travail, vol. 18, no 10.

Delorme, F. (1997b). La mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction : le cas du Québec et de l'Ontario, un débat inachevé – Seconde partie. Le Marché du travail, vol. 18, no 11.

Gagnon, L. et I. Gagné-Montcalm (2020). Construction. Dans C. Doucet (dir.), État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires – 2020, Observatoire du développement de l'Outaouais.

Gouvernement du Québec et Gouvernement de l'Ontario (2006). Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction.